## La Minerve

## **AVIS PUBLIC**

## DÉROGATIONS MINEURES PIIA

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 7 décembre 2020 à 19 h, à huis clos et par visioconférence, le Conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures et la demande de PIIA ci-après.

Les personnes ayant des questions ou désirant s'exprimer au sujet de l'un ou l'autre des dossiers suivants, doivent adresser leurs commentaires par courriel à : <a href="mailto:urbanisme@municipalite.laminerve.qc.ca">urbanisme@municipalite.laminerve.qc.ca</a> et ce, d'ici le **4 décembre 2020**, à **12 h**.

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
Adresse: 183, chemin Gougeon Lot: 5070324 Matricule: 9127-08-3421	Autoriser la construction d'un muret à plus de 8 mètres de la rive alors que le règlement de zonage 2013-103, article 12.5, interdit ce type d'ouvrage sur la rive du lac Équerre.
Adresse: 10 227, chemin Chadrofer Lot: 5071234 Matricule: 0021-04-6892	Autoriser la construction principale d'une résidence à plus de 15 mètres de ligne des hautes eaux du lac Labelle, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 12.6.1, exige que tout nouveau bâtiment principal respecte une distance minimale de 20 mètres calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux.
Adresse: 8, rue Rivard Lot: 5 070 903 Matricule: 9629-00-1737	Autoriser la construction principale d'une résidence sur une fondation existante, à plus de 12,63 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Désert, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 12.6.1, exige que tout nouveau bâtiment principal respecte une distance minimale de 20 mètres, calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux.  Autoriser la construction d'un système de traitement des eaux usées non étanche, pour un nouveau bâtiment, à plus de 15 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Désert alors que le règlement de zonage 2013-103, article 12.6.2, exige une distance de 30 mètres.
Adresse : 190 & 196, chemin des fondateurs Lot : Projeté 6 392 530 & 5071699 Matricule : 9425-15-5211 & 9425-15-4573	Demande d'approbation d'un PIIA-01, secteur A pour l'aménagement de terrain.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 20 novembre 2020.

Suzanne Sauriol

Directrice générale, secrétaire-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogations mineures et de PIIA à être entendues à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 à 19 h, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 20 novembre 2020, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 20 novembre 2020.

Suzanne Sauriol

Directrice générale, secrétaire-trésorière